

Communiqué de presse

Face à la flambée des prix de l'énergie, il y a urgence à adapter l'allocation de vie chère

La hausse rapide des prix de l'énergie se reflète également de plus en plus sur le marché national luxembourgeois. Le prix du gaz naturel flambe tout particulièrement. Celui-ci a même connu une hausse de 30% du prix total entre janvier et septembre 2021 (suivant les chiffres de l'Institut national de régulation). De même, les tarifs des carburants ont atteint des records historiques. Et des hausses du prix de l'électricité ne sont pas à exclure dans les mois à venir.

Ainsi, le pouvoir d'achat des ménages, déjà plombé par la hausse faramineuse des prix du logement et par l'impact de la crise du Covid-19 (par exemple les périodes de chômage partiel...), souffre encore davantage. Contrairement à d'autres pays européens qui annoncent déjà des mesures de plafonnement des prix de l'énergie, à l'instar de notre voisin français, cette envolée des prix n'a pour le moment pourtant pas fait l'objet d'un débat politique au Luxembourg et on ignore si le gouvernement entend prendre des mesures à cet égard. Pour l'instant, le gouvernement a seulement confirmé qu'il ne prévoyait pas de modification des hausses déjà planifiées de la taxe CO₂.

Ceci est aussi le résultat de la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz naturel depuis 2007.

Afin d'éviter que la hausse des prix de l'énergie aggrave encore davantage les fractures sociales, il faut néanmoins prendre des mesures de compensation pour éviter une précarisation supplémentaire des ménages à bas revenu.

A cet égard, pour l'OGBL, c'est le moment de revaloriser de façon conséquente l'allocation de vie chère. En 2020, le gouvernement avait décidé de doubler le montant de l'allocation en raison de la crise sanitaire. Puis, pour 2021, le gouvernement avait choisi de ne pas poursuivre cette hausse de 100%, mais de prévoir une hausse de 10% par rapport au montant de 2019. Pour l'OGBL, cette revalorisation restait insuffisante au regard de la perte de pouvoir d'achat résultant du fait que l'allocation n'avait pas été adaptée à l'évolution des prix depuis 2009.

L'OGBL demande donc au gouvernement de statuer d'urgence sur:

- la reconduction du doublement du montant de l'allocation de vie chère par rapport à 2019, comme en 2020, pour faire face à la flambée des prix de l'énergie;
- la mise en place d'un mécanisme d'adaptation régulière de l'allocation de vie chère au coût de la vie;
- la révision des seuils maximaux de revenu pour l'octroi de l'allocation de vie chère afin d'élargir le nombre de bénéficiaires;
- l'adaptation automatique des crédits d'impôt compensant partiellement l'impact social de la taxe CO₂ avec chaque nouvelle hausse de la taxe;
- la suspension de l'augmentation prévue de la taxe CO₂ au 1^{er} janvier 2022.

Communiqué par l'OGBL

le 12 octobre 2021